

## CHAPITRE XI.

*Notions succinctes sur les contributions, les franchises, la population, l'étendue, & les principales ressources de chaque généralité du Royaume.*

APRÈS avoir fait connoître la population du Royaume, après avoir présenté le tableau général des contributions des peuples, on croit devoir donner une idée de la répartition de ces mêmes contributions entre les diverses provinces: il regne, à cet égard, une grande disparité, & dans les principes, & dans les règles de proportion; & j'ai pensé, qu'une connoissance succincte de ces différents rapports seroit infiniment utile.

Les recherches qui devoient procurer une semblable instruction, étoient nécessairement difficiles: il existe bien quelques impôts, divisés par généralités, dans les traités qu'on fait avec les receveurs; mais tous les droits

des Finances  
 le les consommations  
 res encore, font de  
 p, pour l'ensemble  
 les sections qu'on a  
 rendus au Gouverne  
 députer les provin  
 droits. Enfin, les  
 ces recouvrement  
 administration de  
 ne s'attachent point  
 entre les départem  
 dans les provinces,  
 généralité.  
 D'ailleurs, les di  
 leur, ne peuvent  
 véritablement comm  
 habitants de la géne  
 fies: tels sont e  
 l'année on à la fin  
 qui interviennent sou  
 de la France, qu'on  
 ragement exig  
 aux bureaux.

sur les consommations, & beaucoup d'autres encore, sont donnés à bail ou en régie, pour l'universalité du Royaume, & les sections qu'on observe dans les comptes rendus au Gouvernement, ne servent qu'à désigner les produits des diverses natures de droits. Enfin, les compagnies chargées de ces recouvrements, subdivisent leur propre administration de différentes manières, & ne s'attachent point à établir un rapport entre les départements de leurs directeurs dans les provinces, & les limites de chaque généralité.

D'ailleurs, les droits perçus dans certains lieux, ne peuvent pas être regardés universellement comme une contribution des habitants de la généralité, où ces lieux sont situés : tels sont entr'autres les droits à l'entrée ou à la sortie du Royaume; droits qui intéressent souvent tous les habitants de la France, quoique le paiement en soit uniquement exigé dans les ports de mer, ou aux bureaux des frontières. Il en est



chandises qui tiennent au luxe ou à l'aifance. Au refte, les divers droits qu'on ne peut pas classer avec certitude, ne forment pas fur la totalité des contributions, une fomme afsez confidérable pour induire à aucune erreur importante. Je crois d'ailleurs, qu'en prenant la précaution d'annoncer à l'avance fes propres doutes, il ne faut pas que le danger inévitable d'un défaut de précision, empêche de présenter un tableau inftructif; & lorsqu'on cherche à répandre des connoiffances dont les éléments font rassemblés pour la première fois, on a droit peut-être à quelque indulgence.

Je me propofe de réunir, dans le même article, les contributions, les franchifes, la population, & l'étendue de chaque généralité, parce qu'il réfultera plus d'intérêt de ce rapprochement; & je fuivrai pour cette exposition l'ordre alphabétique, afin de rendre les recherches plus faciles.

Je dois prévenir encore, que je présenterai par réfultat, la fomme des contributions

de chaque province; les détails feroient immenses, & les variations journalieres paroïtroient quelquefois importantes, si on les rapprochoit de très-petits objets. On verra les principales causes des inégalités entre les provinces, par l'énonciation des franchises dont quelques-unes jouissent; & cependant, lorsque les disparités feront frappantes, j'entrerai dans quelques explications particulieres. On doit observer encore, que dans toutes les généralités où quelques impôts sont abonnés, c'est une faveur particuliere pour elles, parce que ces abonnements, sont presque toujours au-dessous du produit qui résulteroit d'un recouvrement, fait selon les regles ordinaires.

Je ne comprendrai pas dans les impositions de chaque généralité, la valeur des corvées, ou des contributions libres qui les remplacent. J'ai pu, en effet, estimer à vingt millions, cette partie des charges publiques, sans risquer de faire aucune erreur importante; parce que les variations

DES FINANCES  
 les un grand  
 une balance  
 mais lorsqu'il  
 les peines  
 pas possible  
 tion, d'un  
 nécessairement  
 ou moins de  
 mes que  
 argent, au  
 je serai obligé  
 que je ven  
 des chemins  
 générale des  
 selon l'usage  
 lorsque l'impôt  
 correction des  
 manière fixe  
 un petit nombre  
 fait une mention  
 de ces exceptions

dans un grand ensemble, sont communément balancées les unes par les autres ; mais lorsqu'il est question d'une subdivision précise entre chaque province, il n'est pas possible de déterminer au juste la répartition d'un sacrifice, dont l'étendue change nécessairement, selon qu'on entreprend plus ou moins de routes nouvelles, & aussi, à mesure qu'on substitue la contribution en argent, aux travaux par corvées. Cependant, je serai obligé de m'écarter de la règle que je viens d'indiquer, lorsque la dépense des chemins se trouvera assignée sur la masse générale des impositions d'une province, selon l'usage de certains pays d'États, ou lorsque l'impôt destiné à l'entretien & à la confection des routes, sera déterminé d'une manière fixe & invariable, comme dans un petit nombre de généralités ; mais je ferai une mention particulière & distincte de ces exceptions.

*Distributions par généralités.*

## A I X.

Cette généralité comprend toute la Provence & la vallée de Barcelonette.

Son étendue est 1146 lieues quarrées.

Sa population de 7,54,400 ames.

C'est 658 habitants par lieue quarrée.

La généralité d'Aix fait partie du pays de petites gabelles, & la ferme générale y distribue le sel à 25 francs le quintal, ou environ; tandis que dans les provinces de grandes gabelles, le prix moyen de cette denrée s'éleve aujourd'hui à plus de 62 livres. La Provence est d'ailleurs exempte des droits d'aides & d'inspecteurs aux boucheries, des droits établis sur la marque des fers, de ceux relatifs à la conservation des hypothèques, des octrois appellés *municipaux*, & des sols pour livre imposés successivement au profit du fisc, au-delà du montant des droits établis originaire-

tes Pro  
ment pour  
régimes &  
as, les trou  
prix d'argent  
fond des com  
vallée de Bar  
& la leue  
de la général  
francs par lie  
franc; mais la  
droits de conf  
On peut  
cette généra  
tiée pour le  
ci . . . . .  
C'est 19  
tants, de sou  
La Proven  
chez de blac  
indépendance  
chers, elle  
son climat.

ment pour les dépenses des villes. Les vingtièmes & les droits réservés sont abonnés, les travaux des chemins sont faits à prix d'argent, & la dépense est payée du fond des contributions de la province. La vallée de Barcelonette, le pays de Saulx, & la sénéchaussée d'Arles, qui font partie de la généralité d'Aix, jouissent encore de faveurs particulières. Marseille est un port franc; mais la ville est assujettie à de gros droits de consommation.

On peut estimer les contributions de cette généralité, y compris la somme destinée pour les chemins, à environ  
 ci . . . . . 15 Millions.

C'est 19 livres 18 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

La Provence ne recueille presque jamais assez de bleds pour sa consommation; mais indépendamment de ses vins & de ses pêcheries, elle a des productions analogues à son climat, telles que les citrons, les oran-

ges, les grenades, les olives, & elle tire un grand parti de la fabrication des huiles & des savons. Les ateliers & les dépenses de la marine royale, au port de Toulon, font encore un avantage pour la Provence : mais ce qui vivifie essentiellement le pays, c'est le commerce de Marseille ; commerce considérable & qui s'étend dans toute l'Europe, en Afrique, aux Indes occidentales, & d'une manière exclusive aux Echelles du Levant : les exportations pour cette dernière contrée, s'élevent annuellement à plus de trente millions ; mais ces exportations sont composées des productions du sol ou des fruits de l'industrie de différentes provinces.

Le nombre des naissances dans la ville d'Aix, capitale de la Provence, multiplié par 28, indiqueroit une population d'environ . . . . . 24,000 ames.

Celle de Toulon, en observant le même calcul, seroit de . . . . . 28,000 ames.

Marseille étant une ville considérable, &

Un très-grand  
commerce, les  
multiples par  
population de p

On voit que le  
& dans les lieux  
des villes, font  
mais il est clair  
qu'on ne pourra  
aucunement effec  
tuer :

A

C'est une  
manière, que  
tions, la pe  
province eme

Cette grande  
le Colatin, le  
Picardie

Son étendue  
une fraction.

d'un très-grand abord, vu l'étendue de son commerce, les naissances doivent y être multipliées par 30, & il en résulteroit une population de près de . . . . . 90,000 ames.

On sent que les nombres employés dans cet article & dans les suivans, pour multiplier les naissances des villes, sont nécessairement un peu arbitraires; mais s'il existoit dans le fait quelque différence, ce qu'on ne pourroit jamais connoître que par un dénombrement effectif, elle ne sautoit être importante.

#### A L E N Ç O N.

C'est une des trois généralités de Normandie, voyez ROUEN, où les contributions, la population & l'étendue de la province entiere font indiquées.

#### A M I E N S.

Cette généralité comprend le Boulonois, le Calaisis, & la plus grande partie de la Picardie.

Son étendue est de 458 lieues quarrées & une fraction.

Sa population de 533,000 ames.

C'est 1164 habitants par lieue quarrée.

La généralité d'Amiens, à l'exception de la ville de St. Valery, du Boulonois, du Calaisis, & des territoires d'Ardres & de Montreuil, qui jouissent dans certaines limites de la franchise de gabelles, se trouve affujettie à toutes les impositions établies en France, & l'on y paye le sel au plus haut prix, le pays étant compris dans les grandes gabelles : les travaux des chemins s'y font par corvées ; mais on laisse aux paroisses la liberté d'adjuger leurs tâches à prix d'argent.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ  
 ci . . . . . 15 Millions 200 mille livres.

C'est 28 livres 10 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

La généralité d'Amiens, indépendamment de ses corvées, paye, comme on vient de le voir, autant que la Provence,

DES FINANCES  
 Le produit de la  
 taxes en popula  
 mises en contribu  
 de deux provinces  
 dans le quart cen  
 de 61 à 62 livres  
 tiales, l'autre en  
 depuis long-tem  
 tiens, l'autre les p  
 nior plus exact que  
 Royaume, pour qu  
 y a peu d'années  
 tière.  
 Les productions  
 essentiellement en  
 chèvres ; le lapon  
 aux provinces vois  
 virement de Fra  
 en espèce par les  
 de St. Valery, soit p  
 les provinces marit  
 Les principales  
 s'élève sont en

& cependant elle lui est inférieure de deux septièmes en population, & de trois cinquièmes en territoire ; mais dans l'une de ces deux provinces, le sel se vend à 25 francs le quintal environ, & dans l'autre de 61 à 62 livres : l'une est assujettie aux aides, l'autre en est exempte : l'une est depuis long - tems abonnée pour ses vingtièmes, l'autre les paye dans une proportion plus exacte qu'aucune autre partie du Royaume, parce qu'elle a été soumise, il y a peu d'années, à une vérification générale.

Les productions de la Picardie consistent essentiellement en bleds, en lins & en chanvres ; le superflu des grains se vend aux provinces voisines, ou sert à l'approvisionnement de Paris ; souvent aussi l'on en expédie par les ports de Boulogne, & de St. Valery, soit pour l'étranger, soit pour les provinces maritimes du Royaume.

Les principales manufactures de cette province sont en toiles, & en différentes

fortes d'étoffes de laine, la plupart mélangées de fil de chevre, ou de foie. Il y a à Abbeville une manufacture de draps très-renommée, & connue sous le nom de ses premiers fondateurs, MM. Van-Robais. Les blanchisseries de la province sont en grande réputation, & l'on fabrique des batistes à St. Quentin, dont il se fait un commerce important hors du Royaume. La pêche est une des principales occupations des habitants des côtes; & les ports de Boulogne & de Calais tirent quelques avantages particuliers de leur proximité de l'Angleterre. Toute la partie de la Picardie, un peu éloignée des villes, est excessivement pauvre: il n'y a point de vignes, peu de fruits, & les bonnes prairies y sont fort rares, excepté dans le Boulonois; aussi fait-on passer beaucoup de poulins dans les pâturages de Normandie.

Le nombre des naissances des principales villes de Picardie, multiplié par 28, donne pour la population d'Amiens, capi-

tale de la province . . . . .	43,500	ames.
Pour celle d'Abbeville . . .	19,000	. . .
Pour celle de St. Quentin . .	10,500	. . .

## A U C H &amp; P A U.

Cette généralité, qui comprend la partie orientale de la Guyenne, est principalement composée de l'Armagnac, du Couferans, du comté de Cominge, de l'Estarac, du Béarn, de la Navarre, & de différents petits pays qui ont des administrations particulières, tels que le Nébouzan, le Bigorre, les quatre Vallées, la ville & le territoire de Lectoure, le comté de Soult, &c.

Son étendue est de 1347 lieues quarrées.

Sa population de 813,000 ames.

C'est 603 habitants par lieue quarrée.

On vient de diviser cette généralité en deux.

La généralité d'Auch fait partie du pays rédimé de gabelles, & le sel s'y vend de huit à neuf francs le quintal; l'on y est de plus exempt des aides; les droits réservés

y font abonnés ; la marque des fers & celle des ouvrages d'or & d'argent ne font établies que dans une petite partie de la généralité. Les chemins s'y font par corvées dans quelques endroits , & à prix d'argent dans d'autres : ces travaux en général font considérables.

Les diverses contributions de cette généralité , peuvent être estimées à environ ci . . . . . *II Millions 300 mille livres.*

C'est 13 liv. 18 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

Les petits pays qui composent la généralité d'Auch , étant diversement situés , varient aussi dans leurs productions : les récoltes de bleds , ou d'autres grains , répondent communément à la consommation ; mais la position dans l'intérieur des terres de la plus grande partie de cette généralité , y rend plus rigoureuses les années de disette ; & par la même raison , on ne peut tirer qu'un foible parti du superflu : le voi-

finage de l'Espagne dans certains districts , celui de la Garonne ou de Bayonne dans d'autres , donnent lieu à quelque commerce de productions, soit du sol, soit de l'industrie ; mais ce commerce est fort circonscrit : les vins de Béarn cependant, & entr'autres ceux de Jurançon, ont de la réputation ; les Etats de la province se sont occupés, depuis quelque temps, des moyens propres à en augmenter le débouché dans le Nord. Enfin, les eaux minérales de Bagnères, Barège & Cotteret, attirent beaucoup de monde ; c'est un avantage particulier pour le pays de Bigorre, où ces eaux sont situées.

Le nombre des naissances à Auch, multiplié par 27, indiqueroit une population d'environ . . . . . 7,500 ames.

Et celui des naissances à Pau, siège du Parlement, multiplié par 28, environ . . . . . 9,000 ames.

### B E S A N Ç O N.

Cette généralité comprend toute la Franche-Comté.

Son étendue est de 871  $\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population de 678,800 ames.

C'est 779 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Befançon est exempte des droits d'aides & d'inspecteurs aux boucheriers, des octrois municipaux, des droits de timbre, & de ceux établis à la fabrication des fers & sur les ouvrages d'or & d'argent : le prix commun du fel, y est d'environ 16 livres par quintal : le privilège exclusif de la vente du tabac, n'y est pas introduit ; & les sucres, destinés à la consommation de la Franche-Comté, jouissent d'une modération de droits : la taille est forte à cause des dépenses militaires, dont cette généralité est chargée : l'entretien des routes est fait par corvées, & ces travaux sont considérables, parce qu'il y a plus de cinq cent lieues de chemins dans la province.

Les diverses contributions de la généralité, peuvent être estimées à environ  
 ci . . . . . 9 Millions 300 mille liv.

C'est 13 livres 14 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

La Franche - Comté a des bois, des vignes, des terres labourables, des salines, & des prairies; mais on n'y compte pas de manufactures distinguées; le voisinage de la Suisse & de Geneve donne lieu à un commerce, où la contrebande entre souvent pour une grande partie. Les payfans de la montagne se nourrissent habituellement de laitage, & d'un pain composé principalement d'orge & d'avoine: on élève beaucoup de chevaux dans les pâturages, & l'on y fait des fromages, dont le débit est assez étendu. Il y a trois grands établissemens de salines dans la province: l'un à Salins, l'autre à Montmor, & le dernier à Arcq.

Le nombre des naissances à Besançon, multiplié par 28, indiqueroit une population d'environ . . . . . 25,500 ames.

## BORDEAUX &amp; BAYONNE.

Cette généralité comprend la partie occidentale de la Guyenne, c'est-à-dire, le Bordelois, le Périgord, l'Agénois, le Condomois, le Bazadois, les Landes & le pays de Labour, où est Bayonne.

Cette dernière ville vient d'être réunie à l'une des deux nouvelles divisions de la généralité d'Auch, dont j'ai parlé.

Son étendue est de 1625  $\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population de 1,439,000 ames.

C'est 885 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Bordeaux est rédimée de gabelles, exempte des aides proprement dits, & des droits sur la marque des fers: les travaux des chemins s'y font principalement par corvées, & cette charge est considérable. La ville de Bayonne jouit de quelques franchises, & le privilège exclusif du tabac n'y est pas introduit.

Les

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 23 *Millions.*

C'est 16 liv. par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

Cette généralité réunit les plus précieuses ressources, l'exportation considérable de ses vins dans l'étranger, & l'importation de la plus grande partie des denrées des colonies d'Amérique, qui se distribuent ensuite, de Bordeaux dans toute l'Europe. La communication ouverte avec la Méditerranée par le canal de Languedoc, est encore d'une grande utilité pour la Guyenne. Bayonne a des relations avantageuses avec l'Espagne, & fait la pêche au banc de Terre-Neuve: le défrichement des landes qui existent entre cette ville & Bordeaux, seroit d'un avantage considérable: le Roi, pendant mon administration, avoit envoyé un ingénieur chargé d'examiner le projet d'un canal propre à fertiliser ce pays; il est

fort à désirer que ces premiers travaux conduisent à l'exécution d'une si importante entreprise : les Landes dans leur état actuel, fournissent du liège & beaucoup de goudron.

Le nombre des naissances à Bordeaux, capitale de la province, siège d'un parlement & ville d'un très-grand abord, à raison de l'étendue de son commerce, doit probablement être multiplié par trente, pour avoir une idée de la population ; c'est d'après cette proportion que j'estimerai le nombre des habitants à . . . . . 84,000.

Les naissances à Bayonne, multipliées seulement par 28, indiqueroient une population d'environ . . . . . 11,000 âmes.

### B O U R G E S.

Cette généralité comprend tout le Berri, & deux petits districts, l'un en Bourbonnois, l'autre en Nivernois.

Son étendue est de 686  $\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population de 512,500 ames.

C'est 747 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Bourges fait partie des grandes gabelles, à un septieme près, compris dans le pays rédimé de l'impôt du sel; la province est de plus soumise à toutes les impositions du Royaume; mais les vingtiemes y sont généralement payés dans une proportion très-moderée. Les travaux des chemins, depuis l'établissement de l'administration provinciale, s'y font à prix d'argent.

Les contributions de cette généralité, y compris l'impôt pour les chemins, qui a été réglé à une somme fixe, s'élevent à environ . . . . . 8 Millions.

C'est 15 liv. 12 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

Le Berri, outre les productions communes, nécessaires à sa propre consommation, entretient beaucoup de moutons, dont les laines ne sont pas d'une qualité

distinguée; mais on les employe dans quelques manufactures de draps, établies principalement à Château-roux: il y a un assez grand établissement de forges à Vierzon, & une manufacture considérable de toiles peintes à Bourges. En général, les ressources du Berri sont très-bornées; & l'amélioration de la province, dépendra principalement du progrès, & de la plus grande facilité des communications: l'administration nouvelle du Berri s'est occupée avec beaucoup de zèle de cet important objet, & les effets en sont déjà remarquables.

Le nombre des naissances à Bourges, ville capitale, multiplié par 27, indiqueroit une population d'environ

ci . . . . . 25,000 ames.

C A È N.

Cette généralité, avec celles d'Alençon & de Rouen, composent, ainsi que je l'ai déjà dit, la province de Normandie, & c'est à l'article de ROUEN que les indices relatifs à cette province seront réunis.

CHÂLONS.

Cette généralité comprend presque toute la Champagne, & une petite portion de la Brie.

Son étendue est de 1226  $\frac{1}{4}$  lieues carrées.

Sa population de 812,800 ames.

C'est 663 habitants par lieue carrée.

La généralité de Châlons fait partie des grandes gabelles; l'on y est de plus assujetti à toutes les impositions établies dans le Royaume, & les travaux des chemins s'y font par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 21 Millions 800 mille livres.

C'est 26 liv. 16 sols par tête d'habitants.

La généralité de Châlons contient fix cent mille ames de moins que celle de Bordeaux; elle a plus de manufactures, mais bien moins de commerce; & cependant, le produit des contributions de ces deux géné-

ralités se trouve à-peu-près le même; c'est que la Guyenne, rédimée de l'impôt du sel, est encore exempte des aides, tandis que la Champagne y est assujettie, & fait de plus partie des grandes gabelles: ces deux impôts forment une augmentation de charge pour la Champagne, d'environ sept millions; & ce tribut particulier balance ce que la généralité de Bordeaux paye de plus en taille, vingtièmes, capitation, tabac, droits de traite, de contrôle, & autres impositions, du genre de celles qui sont proportionnées à l'étendue des richesses & de la population.

Que si l'on rapproche les contributions de la Champagne, de celles d'une province dont elle est limitrophe, on trouvera pareillement une grande disparité. La Champagne n'est que d'un cinquième plus considérable en population que la Franche-Comté, & cependant, elle paye au moins six cinquièmes de plus; c'est que la Franche-Comté est exempte des aides & du privi-

lége exclusif du tabac, & que le fisc y vend le sel au quart du prix fixé pour la Champagne : ainsi pour ces seuls impôts, il en coûte près de six millions & demi de plus à cette dernière province. Les trois vingtièmes en Champagne, se montent à deux millions 900 mille livres; ceux de la Franche-Comté, à la faveur d'anciens abonnements, ne vont pas à 1600<sup>m</sup> mille livres; enfin la taille, la capitation & toutes les impositions générales, sont encore plus fortes en Champagne qu'en Franche-Comté.

La Champagne est renommée par ses vins : une partie de cette province est abondante en bleds : le peuple y est généralement pauvre, & l'étendue des impôts y contribue essentiellement. Il y a des manufactures considérables dans quelques villes de la province, & sur-tout à Troyes, à Rheims, à Châlons, & les principales consistent en toiles & en toutes sortes d'étoffes de laine, dont plusieurs très-renommées, sont connues par-tout sous le nom d'étoffes

de Rheims. Les papeteries, les tanneries, la bonneterie de Troyes, & la coutellerie, établie principalement à Langres, composent encore une des branches de l'industrie.

Le nombre des naissances, multiplié par 27, indiqueroit une population

de . . . . .	31,000	ames à Rheims.
de . . . . .	12,000	. . . à Châlons.
de . . . . .	32,500	. . . à Troyes.

### D I J O N.

Cette généralité comprend la Bourgogne, le Maconnois, le pays de Gex, le Bugey, la Bresse, & la Dombes.

Son étendue est de  $1184\frac{1}{4}$  lieues quarrées.

Sa population de 1,087,300 ames.

C'est 918 habitants par lieue quarrée.

La Bourgogne est comprise dans les grandes gabelles, & le Maconnois, la Dombes, la Bresse, & le Bugey, font partie des petites; mais le sel a été fixé à un haut prix en Maconnois, à cause de la proximité des

grandes gabelles. Le pays de Gex est abonné pour tous les droits sur les consommations: la haute Bourgogne est exempte des aides; & toute la généralité est affranchie des octrois municipaux. Les chemins y sont faits par corvées, excepté dans le Maconnois, la Bresse, le Bugey, & le pays de Gex.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 20 Millions 800 mille liv.

C'est 19 livres 3 sols par tête d'habitants.

Les excellents vins de Bourgogne sont connus généralement; & il s'en fait un grand débit dans toute l'Europe. Cette province est encore abondante en bleds, & l'on en exporte habituellement pour le Lyonnais, le Dauphiné, le Languedoc, & la Provence. La Bourgogne a des mines de fer, & beaucoup de bois; ce double avantage a donné lieu à l'établissement de plusieurs forges très-importantes: ce qui n'empêche pas que les bois de chauffage, nécessaires à l'approvi-

fionnement de Paris , ne soient fournis en grande partie de cette même province. On y trouve aussi de bonnes prairies, sur-tout le long des bords de la Saône. Le commerce d'industrie est extrêmement circonscrit; & à quelques verreries près, assez distinguées, cette généralité n'est point remarquable par ses manufactures.

Le nombre des naissances à Dijon, ville capitale, & siège du Parlement, multiplié par 28, indiqueroit une population d'environ . . . . . 20,300 ames.

Et à Macon, les naissances multipliées par 27, donnent environ . . . 9000 ames.

### G R E N O B L E.

Cette généralité comprend la principauté d'Orange & le Dauphiné.

Son étendue est de 1024 lieues carrées.

Sa population de 664,600 ames.

C'est 649 habitants par lieue carrée.

La généralité de Grenoble fait partie des

DES FINANCES DE  
 par gabelles: le sel  
 à 15 livres le quart  
 de muids, à 12  
 octiers, impôts, de  
 ces. Les vignettes  
 de ceux des chaux q  
 s'élevaient par carret  
 Les contributions  
 peuvent être estimées  
 à . . . . . 11 Mill  
 C'est 17 livres 10 li  
 Le Dauphiné possè  
 & dans quelques can  
 neliers pour le fer  
 dans les montagnes  
 des mines de fer, &  
 on en a découvert en  
 l'on a tiré de l'arg  
 argent: il y a de  
 drefes fabriques d  
 tange & de Côte  
 piété, & le pays

petites gabelles : le sel s'y vend aujourd'hui de 32 à 35 livres le quintal : l'on y est exempt des droits d'aides, à l'exception de ceux de courtiers, jaugeurs, & d'inspecteurs aux boifsons. Les vingtièmes sont abonnés, & les travaux des chemins qui sont considérables, s'exécutent par corvées.

Les contributions de cette généralité, peuvent être estimées à environ  
ci . . . . . 11 Millions 800 mille livres.

C'est 17 livres 15 sols par tête d'habitants.

Le Dauphiné produit des bleds, des vins, & dans quelques cantons on y cultive des meûriers pour la formation des foies. Il y a dans les montagnes beaucoup de bois, & des mines de fer, de cuivre & de plomb; on en a découvert même quelques-unes d'où l'on a tiré de l'argent, mais en très-petite quantité : il y a d'ailleurs dans la province diverses fabriques de laine : les vins de l'Hermitage & de Côte-Rôtie viennent du Dauphiné; & le pays d'Orange fournit du safran.

Le nombre des naissances à Grenoble, multiplié par 28, indiqueroit une population de . . . . . 24300 ames.

### LA ROCHELLE.

Cette généralité comprend la Saintonge, le pays d'Aunis, & la partie de l'Angoumois où la ville de Cognac est située.

Son étendue est de 464 lieues quarrées.

Sa population de 479,700 ames.

C'est 1034 habitants par lieue quarrée.

La généralité de la Rochelle est rédimée de gabelles, & une partie est exempte des aides. Les travaux des chemins s'y font par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 9 Millions 100 mille livres.

C'est 18 livres 19 sols par tête d'habitants.

Cette généralité fait le commerce des sels, des bleds & des eaux de vie; celles de Cognac ont une grande réputation; & les ma-

DES FINANCES

es plans de l'An  
 aient le mille  
 Rochelle, après  
 du principal  
 avec les îles d'Am  
 Le nombre des  
 à Rochefort, mil  
 roit pour l'une de  
 population d'environ

L I.

Cette généralité  
 presque toute la  
 Son étendue est  
 Sa population de  
 C'est 1772 habi  
 Une semblable  
 olérée; elle est  
 moyen, & mille  
 est si peuplée  
 La généralité de  
 bleds, exempte

rais salans de l'Aunis & de la Saintonge fournissent le meilleur sel de l'Europe. La Rochelle, après Bordeaux & Nantes, est le lieu du principal commerce du Ponant, avec les isles d'Amérique.

Le nombre des naissances à la Rochelle & à Rochefort, multiplié par 28, indiqueroit pour l'une & l'autre de ces villes, une population d'environ . . . . 16,000 ames.

L I L L E.

Cette généralité comprend l'Artois & presque toute la Flandre.

Son étendue est de  $414\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population de 734,600 ames.

C'est 1772 habitants par lieue quarrée.

Une semblable proportion mérite d'être observée; elle est presque double du terme moyen, & nulle généralité du Royaume n'est si peuplée en raison de son étendue.

La généralité de Lille est franche de gabelles, exempte de plus des droits d'hypo-

thèque & du papier timbré, des octrois municipaux, de la marque des fers, du contrôle sur les ouvrages d'or & d'argent, du privilège exclusif du tabac, & des aides levés pour le compte du Roi; mais c'est en partie avec des droits sur les consommations que la Flandre & l'Artois pourvoyent à leurs dépenses, & à l'acquit de leurs engagements envers le trésor royal. Les droits de contrôle des actes sont abonnés, & les chemins sont faits à prix d'argent, sur le produit des impositions générales. La Flandre & l'Artois jouissent, comme on vient de le voir, de beaucoup d'exemptions; mais ces provinces & leurs principales villes, sont assujetties à de très-grosses dépenses pour le service des troupes.

Les contributions de cette généralité, y compris l'impôt des chemins, peuvent être estimées à environ 14 Millions 800 mille liv.

C'est 20 liv. 3 sols par tête d'habitants.

Les terres de la Flandre & de l'Artois

DES FINANCES DE  
 en général etc. &  
 y a un autre  
 plusieurs autres de  
 les principales manières  
 de considérer  
 en diverses sortes  
 Le port de Dunkerque  
 vient avec Pétrange  
 de deux côtés; divers  
 ont y sont établis,  
 objet principal d'occup  
 Le nombre des mil  
 plusieurs villes de la  
 par 18, parvient à  
 à environ . . . . .  
 Celle de Dunkerque  
 Celle d'Arras, à .  
 Celle de Douay, à  
 L I M  
 Cette généralité  
 à la plus grande

font en général très-fécondes en bleds & en lins ; il y a aussi d'excellents pâturages, & plusieurs mines de charbon de terre. Les principales manufactures, & il en est plusieurs de considérables, consistent en toiles & en diverses sortes d'étoffes de laines.

Le port de Dunkerque communique librement avec l'étranger, & son commerce est assez étendu ; diverses manufactures de tabac y sont établies, & la pêche forme un objet principal d'occupation.

Le nombre des naissances dans les principales villes de la généralité, multiplié par 28, porteroit la population de Lille à environ . . . . . 67,000 ames.

Celle de Dunkerque, à . . . 27,000 . . .

Celle d'Arras, à . . . . . 21,500 . . .

Celle de Douay, à . . . . . 19,500 . . .

### L I M O G E S.

Cette généralité comprend le Limousin & la plus grande partie de l'Angoumois.

Son étendue est de 854 lieues quarrées.

Sa population de 646,500 ames.

C'est 757 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Limoges est rédimée de gabelles, exempte des octrois municipaux & des aides, à l'exception des droits de courtiers, jaugeurs & d'inspecteurs aux boiffons: le droit sur la marque des fers n'est pas établi dans la partie de cette généralité, qui est du ressort du parlement de Bordeaux: la dépense des chemins est prise sur les fonds d'une imposition fixe & déterminée.

Les contributions de cette généralité, y compris l'impôt des chemins, peuvent être estimées à environ .. 8 *Millions 900 mille liv.*

C'est 13 liv. 15 sols par tête d'habitants.

Le Limoufin est une des provinces les moins productives de la France: beaucoup de terres ne peuvent être ensemencées que de feigle ou d'autres menus grains; & le peuple de l'intérieur des campagnes vit d'un pain très-inférieur en qualité, & souvent

vent de châtaignes : il y a dans la généralité des mines de fer , & des forges assez considérables ; les autres manufactures de la province sont très - communes : le principal commerce consiste en chevaux fort estimés , & en bœufs , destinés à l'approvisionnement de Paris. Limoges est un lieu de passage & d'entrepôt pour le commerce , entre Toulouse & Paris , & entre Lyon , Bordeaux & La Rochelle. Un grand nombre de Limousins , de la classe du peuple , parcourent le reste du Royaume , dans la saison des travaux , & rapportent ensuite quelques épargnes chez eux. L'Angoumois est mieux situé , plus fertile , & le peuple y est moins malheureux.

Le nombre des naissances à Limoges & à Angoulême , multiplié par 27 , indiqueroit , dans la première ville , une population d'environ . . . . . 22,000 ames.

Et dans la seconde , de . . 13,000 . . .

## L Y O N.

Cette généralité comprend le Lyonnais ,  
le Foréz & le Beaujolois.

Son étendue est de 416  $\frac{1}{4}$  lieues quarrées.

Sa population de 633,600 ames.

C'est 1522 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Lyon fait partie des petites gabelles ; mais le sel s'y vend plus chèrement que dans les autres provinces de cette dénomination , & le prix est de 44 à 45 livres le quintal : cette généralité se trouve d'ailleurs assujettie à toutes les impositions du Royaume ; & les travaux des chemins y sont exécutés par corvées. La ville de Lyon, pour subvenir à ses dépenses , & pour acquitter les intérêts de ses emprunts, supporte des droits d'octrois considérables : & après Paris, c'est à Lyon que le produit de la loterie royale s'éleve le plus haut.

Les contributions de la généralité de Lyon

pour être évalués  
C'est 30 lie par  
Les grandes rivières  
et, tenant à la vil  
depuis long-temps par  
les principales font  
différentes espèces, et  
et en tendent : si  
de Rhodé et de la Sa  
tempit d'un grand  
le Foréz a des mines  
de terre, une grande  
étendue & quelques  
laine : les vins communs  
d'abord de ceux de Be  
taillés.  
Les contributions ne  
le son grand objet  
d'habitants, mais leur  
deux multiples que  
s'élèvent, & comme  
1500 à 15400.

peuvent être évalués , à environ  
 ci . . . . . 19 *Millions.*

C'est 30 liv. par tête d'habitants.

Les grandes ressources de cette généralité, tiennent à la ville de Lyon, célèbre depuis long-tems par ses manufactures, dont les principales sont en étoffes de soie de différentes especes, en velours, en galons & en broderies : sa situation au confluent du Rhône & de la Saône, la rend encore l'entrepôt d'un grand commerce de passage. Le Foréz a des mines de fer & de charbon de terre, une grande fabrique d'armes à St. Étienne & quelques fabriques de quincaillerie : les vins connus sous le nom de *Condrieux* & ceux de Beaujolois, sont fort estimés.

Les nombreuses manufactures de Lyon, & son grand abord, y attirant beaucoup d'habitants, nés hors de la ville, on croit devoir multiplier par 30, le nombre des naissances ; & comme elles se montent de 5,300 à 5,400, on pourroit estimer la

population de cette ville à environ  
 ci . . . . . 160,000 ames.

Les naiffances à St. Etienne en Forèz ,  
 multipliées par 27, annonceroient une po-  
 pulation de . . . . . 27,000 ames.

*M E T Z.*

Cette généralité comprend les trois Evê-  
 chés de Metz, Toul & Verdun, le Luxem-  
 bourg françois, les principautés de Sedan &  
 de Raucour, & quelques petits districts de  
 l'Alsace & de la Lorraine.

Son étendue est de 514 lieues quarrées.

Sa population de 349,300 ames.

C'est 680 habitants par lieue quarrée.

Toute la généralité est exempte des droits  
 d'aides, à l'exception des droits de courti-  
 ers, jaugeurs & d'inspecteurs aux boiffons.  
 Le pays Messin fait partie des gabelles de  
 salines, & le sel s'y vend à environ 38 livres  
 le quintal. La principauté de Sedan & de  
 Raucour est franche de gabelle, & la fer-

me est obligée de l'approvisionner de tabac à des conditions modérées. Les travaux des chemins sont faits principalement par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être évaluées à environ

ci . . . . . 6 Millions 800 mille livres

C'est 19 liv. 9 sols par tête d'habitants.

Les principales productions des trois Evêchés, consistent en fourages, en froment & en seigle; il s'en fait de grands achats pour les troupes en cantonnement dans cette généralité. Il y a aussi des forges, quelques fabriques d'armes & de papier, & un établissement de salines, situé à Moyenvic. Les autres manufactures sont peu importantes: on fait dans le pays Messin un commerce de bestiaux, qu'on tire des montagnes des Vosges; & la ville de Metz est un assez grand entrepôt pour les chevaux qu'on fait venir d'Allemagne. Sedan est célèbre par ses manufactures de draps.

Les trois Evêchés communiquent librement avec l'étranger; mais il y a des droits établis aux frontières de cette généralité, du côté de la France.

Les naissances de Metz, multipliées par 28, indiqueroient, sans la garnison, une population d'environ . . . . . 40,000 ames.

Et celles de Sedan, multipliées par 27, une population d'environ . . . 17,500 ames.

### M O N T A U B A N.

Cette généralité, connue sous le nom de haute - Guyenne, depuis l'époque de l'administration provinciale qui y a été établie en 1779, comprend le Rouergue & le Quercy.

Son étendue est de 583  $\frac{3}{4}$  lieues quarrées.

Sa population de 530,200 ames.

C'est 908 habitants par lieue quarrée.

Cette généralité est exempte des aides, à l'exception de quelques droits subsidiaires payés par abonnement: le Quercy est ré-

dimé de l'impôt du sel, & le Rouergue n'est assujetti qu'aux petites gabelles ; mais les tailles de cette généralité sont fortes. Les travaux des chemins s'y font à prix d'argent, & il y a, pour cette dépense, une imposition fixe & déterminée.

Les contributions de cette généralité, y compris l'impôt pour les chemins, peuvent être estimées à environ

ci . . . . . II Millions 800 mille livres.

C'est 22 liv. 5 sols par tête d'habitants.

La haute - Guyenne a diverses productions dans la plaine, & des pâturages dans les montagnes : le principal commerce extérieur consiste dans les vins de Cahors, & dans les farines fabriquées à Moissac, près de Montauban, & qui s'expédient pour les isles : il y a maintenant une assez grande fabrique de draps à Cahors ; & depuis longtemps, plusieurs manufactures d'étoffes communes en laine, sont établies à St. Geniès, en Rouergue.

Les naissances, multipliées par 28, indiqueroient une population, à Montauban, d'environ . . . . . 20,000 ames.

Et à Cahors, de . . 9 à 10,000 . . .

### MONTPELLIER.

Cette généralité comprend tout le Languedoc.

Son étendue est de 2140 $\frac{3}{4}$  lieues quarrées.

Sa population de 1,699,200 ames.

C'est 794 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Montpellier fait partie des petites gabelles : l'on y est exempt des aides royales, à l'exception de quelques droits subsidiaires abonnés ; mais la province perçoit une imposition du même genre, sous le nom d'*équivalents*. Les travaux des chemins s'y font à prix d'argent, & la partie de la taille destinée à cette dépense, est considérable, mais elle se trouve comprise dans la masse des impositions, dont on va donner le résultat.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 37 Millions 500 mille livres.

C'est 22 liv. 1 sol par tête d'habitants.

Le Languedoc semble réunir presque tous les avantages ; & il les doit, les uns à son sol & à sa situation, les autres à son industrie. Les récoltes de bleds & d'autres grains, prises dans un certain nombre d'années, y sont équivalentes à la consommation ; mais tantôt cette province a du superflu qu'elle fait passer à Marseille, & tantôt elle tire des secours de la Bourgogne, ou de l'étranger. Les vins & les eaux de vie sont un objet de commerce important pour le Languedoc : la laine de ses troupeaux concourt, avec celle d'Espagne, à alimenter les nombreuses manufactures de draps, établies à Lodeves, à Carcassonne, & dans d'autres villes : ces draps composent la majeure partie des exportations de la France au Levant ; on en envoie aussi à la Chine en tems de

paix, & l'on vend ceux d'une qualité inférieure, aux fournisseurs préposés pour l'habillement des troupes. Le Languedoc est encore, la province du Royaume où la culture des meûriers est la plus étendue, & la récolte des foies forme une des ressources importantes du pays; les fabriques de bas & d'étoffes, entretiennent une multitude d'ouvriers, principalement à Nîmes. Il y a au Puy en Velay, une manufacture de dentelles très - considérable: les papeteries d'Annonai ont acquis une grande réputation: le Verdelet, les eaux spiritueuses de Montpellier, sont encore des objets de commerce, ainsi que plusieurs autres sortes de marchandises, moins particulières à la province. Le Languedoc contient de plus, des eaux minérales, dont les plus connues sont celles de Bagnol & de Balaruc: enfin, les marais salans de Peccais, de Sigean, & de Mardiac, d'où l'on approvisionne de sel une partie de la France, sont situés dans le bas-Languedoc.

On voit que la généralité de Montpellier

est une des plus importantes du Royaume; mais les divers avantages dont j'ai donné l'énumération, sont inégalement répartis; & le Vivarais, les Cévennes & le Gévaudan, comme la plupart des pays de montagne, sont étroitement circonscrits dans leurs productions & dans leurs ressources.

Les naissances, multipliées par 28, indiqueroient, pour Montpellier, une population d'environ . . . . . 32,000 ames.

Pour Toulouse, de . . . 56,000 . . .

Pour Nîmes, de . . . . . 50,000 . . .

Les naissances du Puy, principale ville du Velay, & celles de Carcassonne, multipliées par 27, annonçeroient dans la première de ces deux villes, une population d'environ . . . . . 17,000 ames.

Et dans l'autre, une de . . 15,500 . . .

### M O U L I N S.

Cette généralité comprend le Bourbonnois, la plus grande partie du Nivernois,

la haute-Marche, & le petit pays de Combrailles en Auvergne.

Son étendue est de 897 lieues quarrées.

Sa population de 564,400 ames.

C'est 629 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Moulins, est affujettie à toutes les impositions du Royaume, & fait partie des grandes gabelles, à la réserve d'une portion de la Marche, qui est comprise dans le pays rédimé de l'impôt du sel. Les travaux des chemins s'y font principalement par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ  
ci . . . . . 9 Millions 800 mille livres.

C'est 17 livres 7 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

La généralité de Moulins, comme méditerranée, n'a pas un commerce considérable, & sa fertilité est inégale; cependant on y recueille la plupart des productions néces-

fares aux consommations communes. L'on remarque dans cette généralité, plusieurs établissemens de forges très - importants, entr'autres celui de la Chaussade, qui a fourni pendant la guerre une partie des ancres nécessaires à la marine royale. L'on prépare beaucoup de fers blancs en Nivernois : il y a une grande fabrique d'armes & de boutons à la Charité, & une de coutellerie à Moulins. Cette ville est d'ailleurs bien située, pour l'entrepôt du commerce de terre, entre Paris, l'Auvergne & le Lyonnais : la manufacture d'Aubusson, connue par ses tapisseries, est dans la haute - Marche, pays d'ailleurs très - peu favorisé par la nature. Les eaux minérales de Pougues, Bourbonnes & Vichy, sont dans le Bourbonnois.

Le nombre des naissances, multiplié par  
 27, indiqueroit à Moulins, une population  
 d'environ . . . . . 16,500 ames.  
 à Nevers, de . . . . . 14,000 ames.

TIOR  
 ys de Com-  
 uarrées.  
 es.  
 uarrée.  
 affujettie à  
 me, & fait  
 serve d'une  
 prise dans  
 Les tra-  
 ement par  
 éralité peu-  
 mille livres.  
 habitants,  
 une médi-  
 considéra-  
 pendant on  
 ions néces.

## N A N C Y.

Cette généralité comprend la Lorraine & le Barrois.

Son étendue est de 894 lieues quarrées.

Sa population de 834,600 ames.

C'est 934 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Nancy fait partie des gabelles de salines, & le sel s'y vend aujourd'hui de 29 à 30 livres le quintal : cette généralité est exempte de la capitation, des aides & des droits subsidiaires, de la marque d'or & d'argent, & des octrois municipaux. Les travaux des chemins s'y font principalement par corvées, & ces travaux sont considérables: on compte dans la généralité environ fix cent lieues de routes.

Les contributions de cette généralité peuvent être évaluées à environ  
ci . . . . . 10 *Millions* 800 *mille livres*.

C'est 12 liv. 19 sols par tête d'habitants.

La Lorraine est abondante en bleds & en

fourages. Le Barrois produit des vins estimés, dont il se fait une petite exportation, pour les provinces étrangères les plus voisines. La Lorraine tire des bois des montagnes des Vosges, qu'elle envoie en Hollande; elle fait aussi le commerce des bestiaux, élevés en grande partie dans ces mêmes montagnes. Il y a en Lorraine quelques manufactures, destinées principalement à la consommation de la province : on y distingue cependant plusieurs fabriques de porcelaines & de verreries; mais les principaux établissemens de cette province, consistent en forges & dans les salines de Dieuze & de Château-Salins. Les eaux minérales de Plombières sont très-fréquentées.

Le commerce de la Lorraine, gêné par des droits du côté de la France, est libre avec l'étranger.

Le nombre des naissances à Nancy, multiplié par 28, indiqueroit, sans la garnison, une population d'environ . . 34,000 ames.

Celles de Luneville & de Bar-le-duc,

multipliées par 27, annonceroient, à Luneville, une population d'environ 16,500 ames. à Bar-le-duc, de . . . . 10,800 . . .

### ORLÉANS.

Cette généralité comprend l'Orléanois, la Sologne, le Blaisois, le Vendômois, le bas-Perche, le comté de Dunois, la Beauce, & le pays Chartrain, une grande partie du Gâtinois, & un petit district du Nivernois.

Son étendue est de 1021  $\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population de 709,400 ames.

C'est 695 habitants par lieue quarrée.

La généralité d'Orléans est fournie à toutes les impositions du Royaume, & fait partie des grandes gabelles. Les travaux des chemins y sont faits par corvées.

On peut estimer les contributions de cette généralité à environ . . . . . 20 Millions.

C'est 28 liv. 4 sols par tête d'habitants.

Les productions de cette généralité consistent

sistent principalement en bleds & en vins: les diverses parties de cette province sont inégales en fertilité, & il y a une grande différence entre les terres fécondes de la Beauce, & le sol ingrat de la Sologne. Orléans a des manufactures de bas, de bonnets de laine, & quelques autres encore: Pon y a établi des raffineries de sucre; & cette ville est avantageusement située, pour l'entrepôt du commerce de la Loire. Le Gâtinois fournit du safran, dont il se fait une exportation habituelle pour l'étranger.

La généralité d'Orléans est d'un septième moins peuplée que celle de Nancy dont on vient de parler, & cependant elle paye le double: c'est que la différence dans le prix du sel, en occasionne une de deux à deux & demi millions, à l'avantage de la Lorraine; c'est que les aides & les droits subsidiaires dont cette province est affranchie, valent près de deux millions au Roi dans la généralité d'Orléans; c'est que dans cette même généralité, la capitation, dont

la Lorraine est exempte, se monte à environ 1700 mille livres; c'est que les trois vingtièmes, abonnés favorablement en Lorraine, sur-tout le dernier, ne composent ensemble qu'une somme d'environ 1450 mille livres, & qu'ils s'élevent à deux millions 600 mille livres dans la généralité d'Orléans; enfin, la taille même est un peu plus forte dans la généralité d'Orléans que dans celle de Nancy: on supprime les autres petites différences.

Le nombre des naissances, à Orléans & à Blois, multiplié par 27, indiqueroit une population, à Orléans, d'environ

ci . . . . . 39,500 ames.

à Blois, de . . . . . 12,000 . . .

### P A R I S.

Cette généralité comprend la plus grande partie de l'Isle-de-France & de la Brie, & quelques élections circonvoisines.

Son étendue est de 1157 lieues quarrées,

Sa population de 1,781,700 ames.

C'est 1540 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Paris est assujettie à l'universalité des impositions établies dans le Royaume, & fait partie des grandes gabelles; mais les chemins y sont faits des fonds du trésor royal. Les droits perçus à l'entrée de la capitale, soit pour le compte du Roi, soit au profit des villes & des hôpitaux, s'élevent aujourd'hui à plus de 36 millions; & les droits sur les offices, le revenu des postes, & sur-tout le bénéfice de la loterie royale, portent principalement sur les habitants de Paris.

C'est en faisant ces diverses répartitions, qu'on voit les droits & les impôts à la charge de cette grande ville, s'élever aujourd'hui de 77 à 78 millions, & former ainsi, entre la septieme & la huitieme partie des contributions du Royaume. Tant de ressources font l'effet des grandes richesses concentrées dans la capitale; séjour, à la fois, de la plus grande partie des rentiers, des hom-

mes de finances, des ambassadeurs, des riches voyageurs, des grands propriétaires de terres, & des personnes les plus favorisées des graces de la Cour.

Il n'est pas indifférent de remarquer, que le Roi tire plus de revenu de sa capitale, que les trois Royaumes ensemble, de Sardaigne, de Suede & de Dannemarck, ne payent de tributs à leurs Souverains.

Les contributions de toute la généralité de Paris, où les chemins sont entretenus des fonds du trésor royal, s'élevent à environ . . . 114 Millions 500 mille livres.

C'est 64 liv. 5 sols par tête d'habitants.

Les principales manufactures de Paris, consistent en bijoux de toute espece, en montres, en vaisselle, en modes, en galons, en broderies, en chapeaux, &c. Les manufactures des Gobelins & de la Savonnerie, sont célèbres par leurs ouvrages en tapis & tapisseries : la premiere est encore remarquable par ses teintures en écarlate : la manufacture de Séves est renommée par ses

porcelaines ; celle de Jouy , près de Versailles , par ses toiles peintes ; celle de Beauvais , par ses tapisseries , &c.

La population de la capitale est difficile à déterminer par les calculs ordinaires , vu que , sur un nombre annuel de vingt mille , ou 600 naissances , le quart environ , est composé d'enfants trouvés nés à Paris ; & une semblable génération , moissonnée dès les premières années dans une proportion effrayante , n'offre pas une base exacte aux recherches sur la population ; mais aussi , un nombre considérable d'étrangers & de gens de province viennent continuellement à Paris , ou pour leurs plaisirs , ou pour leurs affaires. Il faut donc assembler diverses notions , afin de se former une idée du nombre ordinaire des habitants de Paris ; & je crois , d'après plusieurs indices , qu'on ne s'écarteroit guères de la vérité , en évaluant ce nombre de 640 à 680 mille , selon les saisons de l'année , où la ville est plus ou moins peuplée.

Le nombre des naissances est à Versailles de 16 à 1700 ; mais on ne peut pas non plus tirer, d'une telle notion, aucune juste idée sur la population de la ville, parce que le concours de monde que la Cour y attire, dérange toutes les proportions communes. Cette population a diminué depuis la réforme faite dans la maison du Roi ; mais je crois qu'on peut l'évaluer encore à environ 60 mille ames.

### P E R P I G N A N .

Cette généralité renferme le Rouffillon, & le comté de Foix.

On vient de comprendre ce dernier pays, dans la nouvelle généralité de Pau, composée d'une partie de celles d'Auch & de Bordeaux.

Son étendue est de 286  $\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population est de 188,900 ames.

C'est 660 habitants par lieue quarrée.

Le Rouffillon est exempt des droits d'hypothèque & de la marque des fers, & le

prix commun du sel y est aujourd'hui d'environ 18 livres. Cette denrée se vend près de moitié moins dans le comté de Foix, pays rédimé de gabelles. La généralité entière de Perpignan, est exempte de la marque d'or & d'argent, ainsi que des aides, à l'exception de quelques droits subsidiaires. Les travaux des chemins se font par corvées dans le Roussillon, & à prix d'argent dans le pays de Foix.

Les contributions de cette généralité peuvent être évaluées à environ

ci . . . . . 2 Millions 600 mille livres.

C'est 13 liv. 15 sols par tête d'habitants.

Le Roussillon produit des vins estimés; & l'on y trouve des mines de fer, ainsi que dans le pays de Foix: la proximité de l'Espagne donne lieu à un commerce, dont cette généralité tire quelque avantage.

Le nombre des naissances à Perpignan, multiplié par 27, annonçeroit une population d'environ . . . . . 15,200 ames.

## P O I T T I E R S.

Cette généralité comprend presque tout le haut & bas Poitou.

Son étendue est de 1057  $\frac{1}{4}$  lieues quarrées.

Sa population de 690,500 ames.

C'est 653 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Poitiers est rédimée de gabelles; mais elle est assujettie à toutes les autres impositions du Royaume, & les chemins s'y font par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 12 Millions 300 mille livres.

C'est 17 liv. 16 sols par tête d'habitants.

Les productions du Poitou consistent en vins, en bleds, en fels, & la pêche y fournit encore une occupation; mais il y a peu de manufactures particulieres, & le commerce de cette généralité, en partie par défaut de bons ports, n'est pas comparable à celui des provinces maritimes qui l'avoisinent.

Le nombre des  
comptés par 27  
d'environ

R E

Cette généralité  
page.

Son étendue est

Sa population

C'est 1282 hab.

La Bretagne

exempte des

ceux sur la m

perçoit aucun

en leve de cor

sous le nom d

sous la dénom

modique. Les

les travaux de

exécutés, s'exéc

On peut e

cette généralité

. . . . .

Le nombre des naissances à Poitiers, multiplié par 27, indiqueroit une population d'environ . . . . . 17,500 ames.

### R E N N E S.

Cette généralité comprend toute la Bretagne.

Son étendue est de 1774  $\frac{1}{2}$  lieues quarrées.

Sa population de 2,276,000 ames.

C'est 1282. habitants par lieue quarrée.

La Bretagne est franche de gabelles, exempte des droits d'hypothèque, & de ceux sur la marque des fers. Le Roi n'y perçoit aucun droit d'aides; mais la province en leve de considérables de même nature, sous le nom de *ferme des devoirs*: la taille sous la dénomination de *fouage*, est très-modique. Les vingtiemes sont abonnés, & les travaux des chemins qui sont très-multipliés, s'exécutent par corvées.

On peut estimer les contributions de cette généralité, à environ

ci . . . . . 28 Millions 500 mille livres.

C'est 12 liv. 10 sols par tête d'habitants.

La pêche, le commerce du sel, les manufactures de toiles, les travaux du port de Brest, & la navigation aux isles Françoises, au banc de Terre-neuve, à la côte d'Afrique, à la Chine, & dans l'Inde, composent les ressources principales de cette province, qui est d'ailleurs abondante en bleds dans plusieurs parties, & où il se trouve des mines de fer & de plomb: l'on y élève aussi des poulains qu'on fait passer en Normandie, pour y profiter des pâturages de cette province. L'activité du commerce & de l'industrie, est portée vers les côtes; & l'intérieur de la Bretagne a tous les caractères de la misère; beaucoup de terres même y sont en friche. Le Roi avoit excité les États, à l'examen d'un projet pour le partage des communes, qui paroïssoit propre à étendre la culture de cette province: il est intéressant de prendre un parti sur cette matière; & il seroit à désirer, en général, que les États s'occupassent davantage des

réparations dont la pro  
ces sont trop souve  
positions de prérogati  
grande partie de  
tantôt par leur p  
par les prétentions  
le sort des peuples e  
peuvent l'occasion de  
sur l'appui qui nait  
estime.

Le nombre des  
18, indiqueroit, à  
d'environ . . . .

à l'Orient, de  
à St. Malo, de

Les naissances  
multipliées par  
pulation, à Nante  
à Brest, de

Cette généra  
& celle d'aver

améliorations dont la province est susceptible: ils en sont trop souvent détournés par des questions de prérogatives, qui consomment une grande partie de leur tems; & il arrive que, tantôt par leur propre inquiétude, tantôt par les prétentions inutiles de l'autorité, le sort des peuples est négligé; & les Etats perdent l'occasion de réunir à leurs droits, tout l'appui qui naît du bien public qu'on effectue.

Le nombre des naissances, multiplié par 28, indiqueroit, à Rennes, une population d'environ . . . . . 35,500 ames.

à l'Orient, de . . . . . 16,500 . . .

à St. Malo, de . . . . . 17,500 . . .

Les naissances de Nantes & de Brest, multipliées par 29, annonçeroient une population, à Nantes, de . 57 à 58000 ames.

à Brest, de . . . . . 30 à 31000 . . .

### R I O M.

Cette généralité comprend toute la haute & basse Auvergne, à l'exception du petit

diocèse compris dans la généralité de Moulins.

Son étendue est de 651 lieues carrées.

Sa population de 681,500 ames.

C'est 1047 habitants par lieue carrée.

Une partie de l'Auvergne est rédimée de l'impôt du sel, l'autre est comprise dans le pays de petites gabelles. La généralité entière est exempte des droits municipaux, des droits sur la marque des fers, & des aides, à l'exception de quelques droits subsidiaires, & qui sont abonnés en partie; mais l'imposition de la taille y est très-forte. Les travaux des chemins y sont faits par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ

ci . . . . . 12 Millions 800 mille livres.

C'est 18 liv. 16 sols par tête d'habitants.

La partie inférieure de l'Auvergne, connue sous le nom de *Limagne*, est un des sols les plus fertiles de la France; une partie des terres labourables ne s'y reposent point,

& les prairies s'y fauchent deux & trois fois l'année : les récoltes consistent en bleds, en vins, en fruits, en chanvres, & en fourrages. La haute-Auvergne a d'excellents pâturages, & l'on y entretient beaucoup de troupeaux. Le commerce qui provient de ces différentes productions & de quelques manufactures communes, ne s'étend pas au loin, & les ressources de l'Auvergne sont bornées, comme celles de toutes les provinces méditerranées. Les habitants des montagnes quittent leurs foyers dans certaines saisons de l'année, & vont offrir ailleurs leurs services, soit pour les travaux des campagnes, soit pour d'autres ouvrages communs ; & à leur retour, ils rapportent presque tous quelques épargnes. Les eaux minérales du Mont d'or, sont dans la haute-Auvergne.

Le nombre des naissances à Clermont, multiplié par 28, indiqueroit une population d'environ . . . . . 24,000 ames.

Celles de Riom, multipliées par 27, en

annonceroient une de . . . 14,800 ames.

*ROUEN, CAËN & ALENÇON.*

Ces trois généralités composent la province de Normandie ; il y a seulement une portion du Perche qui est comprise dans celle d'Alençon. Je les réunis ensemble, afin de donner une idée complète de l'importance dont est, pour le Royaume, cette industrieuse & fertile province.

Son étendue est de 1635 lieues quarrées, dont la généralité de Rouen contient 587  $\frac{1}{2}$ .

Celle de Caën . . . . . 583  $\frac{1}{2}$ .

Et celle d'Alençon . . . . . 464.

Sa population est de 1,913,000 ames, divisée comme il suit :

Rouen . . . . . 740,700.

Caën . . . . . 644,000.

Alençon . . . . . 528,300.

C'est 1170 habitants par lieue quarrée.

Le sel se vend à bas prix dans une partie de la généralité de Caën, connue dans la langue fiscale sous le nom de *pays de*

DES FINANCES DE  
 Bouillon ; mais  
 à l'exception  
 en sommes  
 la province entière  
 ces impositions étab  
 es chemins font fu  
 par d'argent, par  
 ces.  
 Les contributions  
 vent être estimées à  
 tout la généralité  
 près . . . . .  
 Celle de Caën  
 Et celle d'Alençon  
 C'est 29 liv. 16 s.  
 On aura vu que  
 population supérie  
 mande, payoit ma  
 pourroit suspec  
 exposé, je dois  
 dont la Bret  
 à prix de neuf

*quart - bouillon* ; mais le reste de la Normandie, à l'exception des principales villes maritimes, est soumis aux grandes gabelles; & la province entiere supporte toutes les autres impositions établies dans le Royaume. Les chemins sont faits presque par-tout à prix d'argent, par le libre choix des paroisses. .

Les contributions de la Normandie peuvent être estimées à environ... 57 Millions, dont la généralité de Rouen paye à-peu près . . . . . 27,400,000 liv.

Celle de Caën . . . . . 15,200,000.

Et celle d'Alençon . . . 14,400,000.

C'est 29 liv. 16 sols par tête d'habitants.

On aura vu que la Bretagne, avec une population supérieure à celle de la Normandie, payoit moitié moins; & comme on pourroit suspecter quelque erreur dans cet exposé, je dois observer, que l'impôt du sel dont la Bretagne est affranchie, s'éleve à près de neuf millions en Normandie; que

TION  
4,800 ames.  
ENÇON.  
sent la pro-  
ablement une  
mpriété dans  
ensemble,  
ette de l'im-  
ame, cette  
s carrées,  
ient 587 1/2  
... 583 1/2  
... 464  
000 ames,  
740,700.  
644,000.  
528,700.  
eue carrée.  
ans une par-  
connue dans  
de pays de

les vingtièmes y rapportent la même somme, & que cette contribution abonnée en Bretagne, est de trois millions 800 mille livres; que la taille & la capitation réunies, se montent à quinze millions en Normandie, & surpassent ainsi d'environ dix millions le produit de ces mêmes impôts en Bretagne; qu'enfin les différents droits d'aides recouvrés en Normandie, s'élevent plus haut que ceux perçus en Bretagne, sous le nom de *devoirs*. J'ometts toutes les autres différences moins essentielles, & j'observerai seulement, que l'impôt provenant de la ferme du tabac, est le seul des droits du Roi, dont le produit soit plus considérable en Bretagne, qu'en Normandie.

Le sol de la Normandie, un des meilleurs de la France, consiste principalement en terres labourables, en bois & en pâturages, où l'on élève d'excellents chevaux: les habitants des côtes s'adonnent à la pêche, & une grande industrie regne dans toute la province. Il y a des fabriques considérables

DES FINANCES

es de toiles, d'  
 ra, & beaucoup  
 encore: les draps  
 des Andela, font  
 à Normandie, p  
 Gaze, étend le  
 l'Europe, & juq  
 La proximité de  
 des communicati  
 tent les ressources  
 La population  
 & siège des Cour  
 estimée de 72,000  
 naissances par  
 L'on ne des  
 que par 27,000  
 cipales de Norm  
 que la populatio  
 être évaluée à  
 Celle de Caë  
 Celle d'Alen  
 Celle de Die  
 Tome I.

bles de toiles, d'étoffes de laine & de coton, & beaucoup d'autres manufactures encore : les draps d'Elbeuf, de Louviers, des Andelis, sont généralement connus; & la Normandie, par Rouen & le Havre-de-Grace, étend son commerce dans toute l'Europe, & jusques aux isles d'Amérique. La proximité de la capitale, & la facilité des communications par la Seine, augmentent les ressources de cette province.

La population de Rouen, ville capitale & siège des Cours souveraines, devoit être estimée de 72,500 ames, en multipliant les naissances par 29.

L'on ne doit probablement multiplier que par 27, celles des autres villes principales de Normandie, & alors on trouvera que la population du Havre-de-Grace peut être évaluée à environ . . . 18,000 ames.

Celle de Caën, à . . . 32,000 . . .

Celle d'Alençon, à . . . 13,500 . . .

Celle de Dieppe, à . . . 17,000 . . .

## S O I S S O N S.

Cette généralité comprend le Soiffonois, le Laonois, la Thiérache, & une partie du Beauvoisis & de la Brie.

Son étendue est de 445  $\frac{1}{3}$  lieues quarrées.

Sa population de 437,200 ames.

C'est 982 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Soissons est affujettie à toutes les impositions du Royaume, & fait partie des grandes gabelles. Les travaux des chemins s'y font par corvées.

On peut estimer les contributions de cette généralité, à environ

ci . . . . . 11 Millions 300 mille livres.

C'est 25 liv. 17 fols par tête d'habitants.

Les productions de la généralité consistent principalement en bleds & autres grains, dont une partie est destinée à l'approvisionnement de Paris. L'établissement le plus remarquable de la province, est la manufacture considérable de glaces, fondée

Gobin, lieu de  
ins, pour y être  
in: cette fabriq  
de degré de per  
ob considérables  
de l'applic  
Les naissances à S  
indiqueroient

Cette généralité  
Son étendue e  
ées.

Sa population é  
C'est 1183 hab

La généralité de  
es aides, à l'ex  
cteurs aux boill  
eurs; elle est  
marque d'or é  
des octrois

à St. Gobin, lieu d'où on les transporte à Paris, pour y être polies & pour recevoir le tain: cette fabrique est parvenue au plus haut degré de perfection, au moyen des fonds considérables qui y sont employés, & de l'application soutenue des intéressés.

Les naissances à Soissons, multipliées par 27, indiqueroient une population d'environ . . . . . 7,500 ames.

### STRASBOURG.

Cette généralité comprend l'Alsace.

Son étendue est de 529  $\frac{2}{3}$  lieues quarrées.

Sa population de 626,400 ames.

C'est 1183 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Strasbourg est exempte des aides, à l'exception des droits d'inspecteurs aux boiffons & de courtiers jaugeurs; elle est pareillement affranchie de la marque d'or & d'argent, de celle des fers, des octrois municipaux, du papier

timbré, du privilège exclusif du tabac ; & le prix commun du sel y est aujourd'hui de 13 livres le quintal. Les chemins s'y font par corvées ; & la ville de Strasbourg est chargée de plusieurs dépenses militaires.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ  
 ci . . . . . 8 Millions 800 mille livres.

C'est 14 liv. 1 fol par tête d'habitants.

L'Alsace contient, comme on vient de le voir, près de deux cent mille habitants de plus que la généralité de Soissons, & elle paye entre le quart & le cinquième de moins : c'est qu'indépendamment de ses franchises pour le sel, le tabac & les aides, elle est abonnée pour les vingtièmes ; en sorte que cet impôt s'éleve moins haut en Alsace, que dans la petite généralité de Soissons.

L'Alsace communique librement avec l'étranger ; & les productions principales de cette fertile province, consistent en bleds,

DES FINANCES  
 courages, & en via  
 merce aller étendu  
 tabac, parce que  
 tant au privilège e  
 ne générale : il y  
 es particulières, m  
 autres celles d  
 des. Le grand corp  
 rement en Alsace,  
 lion de l'argent de  
 la consommation  
 Le nombre des  
 multiplié par 18,  
 Son, une populatio  
 Celles de Colo  
 en annonçeroient  
 T  
 Cette générale  
 Panjou, le Ma  
 les-Poitou.  
 Son étendue  
 ries.

en fourages, & en vins, dont il se fait un commerce assez étendu. L'on y cultive aussi le tabac, parce que la province n'est pas soumise au privilège exclusif exercé par la ferme générale: il y a quelques manufactures particulières, mais en petit nombre, entr'autres celles d'orfèvrerie en vermeil doré. Le grand corps de troupes qu'on entretient en Alsace, est très-utile à la circulation de l'argent dans cette province, & à la consommation des fourages.

Le nombre des naissances à Strasbourg, multiplié par 28, indiqueroit, sans la garnison, une population d'environ 46,000 âmes.

Celles de Colmar, multipliées par 27, en annonçeroient une d'environ . . 12,500.

### T O U R S.

Cette généralité comprend la Touraine, l'Anjou, le Maine, & une petite partie du bas-Poitou.

Son étendue est de 1388  $\frac{1}{4}$  lieues quadrées.

Sa population de 1,338,700 ames.

C'est 964 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Tours est assujettie à toutes les impositions du Royaume, & fait partie des grandes gabelles. Les chemins s'y font par corvées.

Les contributions de cette généralité peuvent être estimées à environ . . . 30 Millions.

C'est 22 liv. 8 sols par tête d'habitants.

Cette généralité est fertile en diverses productions : il y regne beaucoup d'industrie, & le climat est un des plus tempérés de la France. La ville de Tours est renommée par ses manufactures d'étoffes de foie ; celle du Mans, par ses étamines ; celle de Laval, par ses toiles : il y a des mines de fer dans le Maine ; l'Anjou fait un commerce particulier de mulets, connus sous le nom de *mirebalais*.

Le nombre des naissances, multiplié par 27, indiqueroit une population, à Tours, d'environ . . . . . 21,600 ames.

à Angers, de  
du Mans, de

VALEN

Cette généralité  
Cambresis, & un

Son étendue est

Sa population est

C'est 1071 hab

La généralité de

de gabelles, excepté

d'argent, de celle

nicipaux, du

des droits d'hyp

& les droits de

aides ne sont

généralité ; mais

droits de domai

formations. Le

ties à des charg

penes militair

sont exécutés

à Angers , de . . . . . 30,000 ames,  
 au Mans , de . . . . . 13,500 . . . . .

### VALENCIENNES.

Cette généralité comprend le Hainault , le Cambresis , & un petit district de la Flandre.

Son étendue est de 257  $\frac{1}{4}$  lieues quarrées.

Sa population de 265,200 ames.

C'est 1031 habitants par lieue quarrée.

La généralité de Valenciennes est franche de gabelles, exempte de la marque d'or & d'argent, de celle des fers, des octrois municipaux, du privilège exclusif du tabac, des droits d'hypothèque & du papier timbré; & les droits de contrôle y sont abonnés. Les aides ne sont pas introduits dans cette généralité; mais le Hainault est soumis à des droits de domaine sur diverses sortes de consommations. Les villes sont de plus assujetties à des charges considérables pour les dépenses militaires; & les chemins en Hainault sont exécutés par corvées.

L'on peut estimer les contributions de cette généralité, à environ  
 ci . . . . . 5 Millions 500 mille livres.

C'est 20 livres 15 sols par tête d'habitants, de tout sexe & de tout âge.

Le bois, les bleds, les fourages, les lins, le fer & le charbon de terre, sont les principales productions du Hainault : il y a quelques fabriques de poteries assez renommées; mais les manufactures importantes consistent en toiles & en dentelles, & les principaux établissements sont à Cambrai & à Valenciennes.

Les naissances à Valenciennes, multipliées par 28, indiqueroient une population d'environ . . . . . 19,500 ames.

Et la population de Cambrai, en multipliant les naissances par 27, seroit de . . . . . 15,000 ames.

C'est ici que finit  
 on propose de  
 rendre encore plus  
 ables, où les rapp  
 opulation, l'eten  
 de chaque général  
 in court espace,

Ces tables seroient

Les contributions  
 réunies, se monte

. . . . .

Que si l'on joint

mille livres que p

taux seroit indiqu

: 16 millions.

leur des corvées

qui les remplacent

millions; somme

contributions de

l'état général qu

(10) On ne détermine

pour la contribution

C'est ici que finit le recensement qu'on s'étoit proposé de donner. Je vais tâcher de le rendre encore plus utile, en présentant deux tables, où les rapports qui existent entre la population, l'étendue, & les contributions de chaque généralité, seront rassemblés dans un court espace, & dans un ordre distinct.

Ces tables seront placées à la fin du chapitre.

Les contributions de toutes les généralités réunies, se montent, comme on le verra, à . . . . . 568 *Millions*.

Que si l'on joint à cette somme, 1°. 600 mille livres que paye la Corse, & dont les détails seront indiqués dans le chapitre suivant: 2°. 16 millions 400 mille livres pour la valeur des corvées ou des contributions libres qui les remplacent, on trouvera en total 585 millions; somme égale à l'universalité des contributions des peuples, conformément à l'état général que j'en ai donné (10).

---

(10) On ne désigne ci-dessus que 16 millions 400 mille livres pour la contribution aux chemins, parce que le surplus des

RATION  
 contributions de  
 mille livres.  
 de d'habitants,  
 ages, les lins,  
 sont les prin-  
 : il y a quel-  
 renommées;  
 es consistent  
 s principaux  
 & à Valen-  
 s, multipliées  
 vulation d'en-  
 19,500 ames.  
 ai, en mul-  
 5,000 ames.



En rapprochant, comme on vient de le faire, l'étendue des contributions, du nombre des habitants dans chaque généralité, on n'a pas eu l'intention de présenter ce rapport, comme une lumière suffisante pour approuver, ou pour censurer les disparités qui regnent entre les provinces. Deux pays également peuplés, ne sont pas toujours en

20 millions, mis en ligne de compte pour le même objet, dans le tableau des contributions des peuples, se trouve compris dans les impositions des généralités d'Aix, de Lille, de Montpellier, de Limoges, de Bourges, & de Montauban, où les frais d'entretien & de consécration des routes, sont pris sur le fonds des impositions, dont on a donné le produit général.

Ces 16 millions 400 mille livres, sont une charge supportée par les autres généralités, à l'exception de celle de Paris, où les chemins sont faits des fonds du trésor royal; & comme elles réunissent entr'elles 18 millions 16 mille 900 habitants, ce seroit environ 18 sols 3 deniers de surcharge moyenne par tête; quotité dont il faudroit augmenter le montant, des contributions que paye chaque individu dans ces mêmes généralités, s'il y avoit dans chacune la même proportion, entre l'étendue des chemins & la population: mais il existe à cet égard des différences considérables; d'ailleurs, quelques-unes d'elles ont beaucoup plus que d'autres, l'habitude de la conversion des corvées dans une contribution libre en argent; ainsi la surcharge provenant des corvées, est nécessairement inégale entre les provinces. Il m'a paru cependant, qu'il étoit convenable d'en donner une évaluation générale, afin de prévenir de trop grands écarts dans les spéculations à ce sujet.

état de supporter les mêmes impositions ; la nature des productions , le genre d'industrie , la facilité du commerce , la quantité du numéraire , & le prix des choses , sont autant de circonstances , qui , à égalité de population , rendent les facultés dissemblables , & donnent plus ou moins de prise à l'impôt. La population n'est donc une mesure de comparaison raisonnable , qu'entre les provinces dont les ressources sont à-peu-près pareilles ; mais une règle de proportion imparfaite , mérite encore d'être apperçue ; & entre toutes celles qui peuvent être soumises à un calcul fixe & positif , le rapport des contributions avec la population , approche le plus de la vérité.

L'étendue respective des provinces , seroit une mesure bien plus trompeuse , puisque des montagnes arides & des plaines de sable , ne présentent aucune source de richesse.

Il est cependant encore une connoissance , d'où il semble au premier coup-d'œil , qu'on pourroit tirer une instruction utile , c'est la

comparaison des vingtièmes de chaque province, avec la quotité des autres impositions qui y sont établies; puisque ce rapprochement devrait indiquer, au moins, les rapports des revenus territoriaux, avec les contributions générales de chaque partie du Royaume. Mais les vingtièmes sont très-inégalement répartis; plusieurs provinces payent cette imposition par abonnement, & le plus grand nombre de ces traités, est consenti d'une manière très-favorable à l'ensemble des contribuables: enfin, il y a encore de grandes disparités, entre les provinces qui ne sont point abonnées, parce qu'il est telle généralité où les vingtièmes dûs par chaque propriétaire, ont été fixés d'après une vérification récente; telle autre où ces opérations n'ont été faites qu'en partie, & telle encore où l'on ne les a point commencées: de manière que la répartition est déterminée d'après d'anciens tarifs très-disproportionnés avec le revenu actuel des biens. D'ailleurs, entre deux généralités, qui,

d'après le régime  
releveroit affligées  
se de vingtièmes  
elle étoit beaucoup  
que dans l'autre, les  
ont tiré de l'égalité  
qu'on d'examiner  
supporter par les  
compte en conséquen  
imposition infus ne  
des baux, & par  
des revenus du pr  
pôt du vingtiem  
belle, les aides  
tent pas aussi  
sur le revenu  
ble, qu'avec de  
blables, le reve  
doit être plus  
lités où les fr  
breuses, que  
du fisc sont ét  
d'une maniere

d'après le règlement le plus exact, se trouveroit assujetties à une même somme de vingtièmes, si l'imposition de la taille étoit beaucoup plus forte dans l'une que dans l'autre, les inductions qu'on pourroit tirer de l'égalité des vingtièmes, manqueroit d'exactitude; car la taille étant supportée par les fermiers qui font leur compte en conséquence, la mesure de cette imposition influe nécessairement sur le prix des baux, & par conséquent, sur la partie des revenus du propriétaire, soumise à l'impôt du vingtième. Enfin, quoique la gabelle, les aides & d'autres droits, ne portent pas aussi immédiatement que la taille sur le revenu des biens-fonds, il est sensible, qu'avec des circonstances, d'ailleurs semblables, le revenu d'un propriétaire de terre, doit être plus considérable dans les généralités où les franchises d'impôts sont nombreuses, que dans celles où tous les droits du fisc sont établis; & l'on s'en appercevroit d'une manière encore plus frappante, si.

dans toutes les tranſactions , l'empire de la propriété ſur le prix des travaux communs & faciles , ne rejettoit pas en augmentation de miſere pour le peuple , une grande partie des impôts ſur les conſommations.

On peut encore acquérir quelques inſtructions utiles , en comparant le produit de pluſieurs droits , qui ont un rapport plus ou moins direct avec la richeſſe ou le revenu des terres ; mais après avoir fait diverſes recherches à ce ſujet , je n'ai pas cru devoir en rendre compte ici ; parce qu'un pareil développement & toutes les obſervations qu'il faudroit y joindre , donneroient à cet ouvrage une trop grande étendue.

Une vérité qu'on ne peut mettre en doute , c'eſt l'inégale diſtribution des impôts entre les diverſes généralités du Royaume. Et certainement , ſi cette répartition ſe faiſoit aujourd'hui pour la première fois , on ne propoſeroit pas de ſoumettre certaines provinces à toutes les impositions , & d'y établir encore les grandes gabelles , tandis que d'au-

es à-peu-près ég  
 ſiſfois affranchir  
 ité du ſel , & du  
 oc , & du contrô  
 autres droits enco  
 non plus , qu'ou  
 ſent payer les vi  
 & ſelon la valeur  
 autres d'après de  
 abonnements tres-t  
 de ces diſtinctions  
 achats faits dans  
 pactes convention  
 verain , lors de la  
 partie du Royaume  
 On peut , cependant  
 de conduite des tr  
 il eſt entr'autres  
 qu'on paroit depe  
 nue ; c'eſt qu'en  
 reſſources par des  
 droits ſur le ſel ,  
 & ſur quelques a

tres à-peu-près égales en ressources, seroient à la fois affranchies, & des aides, & de l'impôt du sel, & du bénéfice du Roi sur le tabac, & du contrôle des actes, & de plusieurs autres droits encore. On ne trouveroit pas non plus, qu'une partie des provinces dussent payer les vingtièmes avec exactitude, & selon la valeur actuelle des biens; & les autres d'après des anciens taux, ou des abonnements très-favorables. Mais la plupart de ces distinctions tirent leur origine, ou de rachats faits dans les siècles précédents, ou de pactes conventionnels, consentis par le Souverain, lors de la réunion successive d'une partie du Royaume, à la monarchie Française. On peut, cependant, tirer de grandes leçons de conduite des tableaux que j'ai présentés: il est entr'autres une vérité incontestable, qu'on paroît depuis long-tems avoir méconnue; c'est qu'en se procurant de nouvelles ressources par des sols pour livre ajoutés aux droits sur le sel, sur le tabac, sur les aides, & sur quelques autres objets particuliers de

consommation, on n'a fait qu'accroître davantage la première inégalité des distributions, puisque ces additions successives ont augmenté la charge des provinces, soumises à toutes les impositions établies dans le Royaume; tandis que les généralités exemptes, en tout ou en partie de ces mêmes impositions, n'ont participé que foiblement au support des nouveaux tributs. Je me représente un ministre des finances, proposant dans un conseil l'établissement de trente millions d'impôts, payables uniquement, ou principalement, par les provinces déjà les plus chargées; on s'éleveroit d'une commune voix contre cette idée: cependant les sols pour livre, ajoutés à des droits dont une partie du Royaume est affranchie, sont une opération d'un genre à-peu-près semblable. Mais tel est le retard des idées les plus sensées, sur l'administration des finances, que l'on adopte souvent sans y prendre garde, les dispositions qu'on désapprouveroit soi-même, si l'on en découvroit les rapports

&amp;

consequences. C  
est averti; mais tel  
tel est l'attrait  
me mieux le travail  
ntiers où d'autres en  
er avec la raison, &  
à route qu'elle indique  
observations serviroit  
pareilles erreurs; peu  
réflexions aideront en  
ernement, dans les  
pourra procurer un  
bon, de remettre  
peuples.

On s'honore en  
pacifier les différends  
à l'on ne dédaigne  
moyens qui peuvent  
quels fins ne doit-on  
rien d'un juste équili  
qui sont immédiate  
le Souverain! Ah  
à l'étranger au loin la

Tome I.

& les conséquences. Quelquefois cependant, on est averti; mais tel est l'empire de l'exemple, tel est l'attrait de l'imitation, qu'on aime mieux se traîner servilement dans les sentiers où d'autres ont passé, que de s'élever avec la raison, & de suivre hardiment la route qu'elle indique. Peut-être que ces observations serviront à prémunir contre de pareilles erreurs; peut-être que ces mêmes réflexions aideront encore à diriger le Gouvernement, dans les circonstances où l'on pourra procurer au Roi la douce satisfaction, de remettre quelques impôts à ses peuples.

On s'honore en politique de parvenir à pacifier les différens des plus petits États, & l'on ne dédaigne point de s'occuper des moyens qui peuvent y rétablir l'harmonie: quels soins ne doit-on pas de plus, à l'entretien d'un juste équilibre entre les provinces, qui sont immédiatement sous la sauve-garde du Souverain! Ah! qu'on va souvent chercher au loin la gloire & l'exercice de son

influence, tandis qu'au sein du Royaume, toutes les parties de ce grand ensemble, réclament l'oeil attentif du Souverain, & offrent à sa justice & à sa bienfaisance, une multitude innombrable d'occupations! L'affermissement de l'obéissance, le libre commandement, ne sont pas le terme des obligations, & c'est plutôt alors que les devoirs commencent; car plus l'autorité est tranquille, & moins le Gouvernement a d'excuses, lorsqu'il ne fait pas le bien qu'il est en état d'exécuter, & que seul il peut entreprendre.



STRATION

sein du Royaume,  
grand ensemble,  
du Souverain, &  
bienfaisance, une  
occupations! L'af-  
ce, le libre con-  
s le terme des obli-  
hors que les devoirs  
l'autorité est tran-  
ernement a d'ex-  
as le bien qu'il est  
que seul il peut en-

Tableau des Contributions

CONTRIBUTIONS par habitant.	CONTRIBUTIONS par Canton.
15.000.000	15.000.000
18.000.000	18.000.000
20.000.000	20.000.000
22.000.000	22.000.000
24.000.000	24.000.000
26.000.000	26.000.000
28.000.000	28.000.000
30.000.000	30.000.000
32.000.000	32.000.000
34.000.000	34.000.000
36.000.000	36.000.000
38.000.000	38.000.000
40.000.000	40.000.000
42.000.000	42.000.000
44.000.000	44.000.000
46.000.000	46.000.000
48.000.000	48.000.000
50.000.000	50.000.000
52.000.000	52.000.000
54.000.000	54.000.000
56.000.000	56.000.000
58.000.000	58.000.000
60.000.000	60.000.000
62.000.000	62.000.000
64.000.000	64.000.000
66.000.000	66.000.000
68.000.000	68.000.000
70.000.000	70.000.000
72.000.000	72.000.000
74.000.000	74.000.000
76.000.000	76.000.000
78.000.000	78.000.000
80.000.000	80.000.000
82.000.000	82.000.000
84.000.000	84.000.000
86.000.000	86.000.000
88.000.000	88.000.000
90.000.000	90.000.000
92.000.000	92.000.000
94.000.000	94.000.000
96.000.000	96.000.000
98.000.000	98.000.000
100.000.000	100.000.000

RÉSUMÉ de l'étendue & de la population de chaque Généralité.

NOM DES GÉNÉRALITÉS.	LIEUX quarrés.	NOMBRE DES HABITANS par Généralité.	NOMBRE DES HABITANS par lieu quarré.
AIX . . . . .	1,146.	754,400.	658.
AMIENS . . . . .	458.	533,000.	1,164.
AUCH & PAU . . . . .	1,347 $\frac{1}{2}$ .	813,000.	603.
BESANÇON . . . . .	871 $\frac{1}{2}$ .	678,800.	779.
BORDEAUX & BAYONNE . . . . .	1,625 $\frac{1}{2}$ .	1,439,000.	885.
BOURGES . . . . .	686 $\frac{1}{2}$ .	512,500.	747.
CHALONS . . . . .	1,226 $\frac{1}{2}$ .	812,800.	663.
DIJON . . . . .	1,184 $\frac{1}{2}$ .	1,087,300.	918.
GRENOBLE . . . . .	1,024.	664,600.	649.
LA ROCHELLE . . . . .	464.	479,700.	1,034.
LILLE . . . . .	414 $\frac{1}{2}$ .	734,600.	1,772.
LIMOGES . . . . .	854.	646,500.	757.
LYON . . . . .	416 $\frac{1}{2}$ .	633,600.	1,522.
METZ . . . . .	514.	349,300.	680.
MONTAUBAN . . . . .	583 $\frac{1}{2}$ .	530,200.	908.
MONTPELLIER . . . . .	2,140 $\frac{1}{2}$ .	1,699,200.	794.
MOULINS . . . . .	897.	564,400.	629.
NANCY . . . . .	894.	834,600.	934.
ORLÉANS . . . . .	1,021 $\frac{1}{2}$ .	709,400.	695.
PARIS . . . . .	1,157.	1,781,700.	1,540.
PERPIGNAN . . . . .	286 $\frac{1}{2}$ .	188,900.	660.
POITIERS . . . . .	1,057 $\frac{1}{2}$ .	690,500.	653.
RENNES . . . . .	1,774 $\frac{1}{2}$ .	2,276,000.	1,282.
RIOM . . . . .	651.	681,500.	1,047.
NORMANDIE . . . . .	{ ROUEN . . . . . 587 $\frac{1}{2}$ . CAEN . . . . . 583 $\frac{1}{2}$ . ALENÇON . . . . . 464. }	{ 740,700. 644,000. 528,300. }	{ 1,170.
SOISSONS . . . . .	445 $\frac{1}{2}$ .	437,200.	982.
STRASBOURG . . . . .	529 $\frac{1}{2}$ .	626,400.	1,183.
TOURS . . . . .	1,388 $\frac{1}{2}$ .	1,338,700.	964.
VALENCIENNES . . . . .	257 $\frac{1}{2}$ .	265,200.	1,031.
	26,950 $\frac{1}{2}$ .	24,676,000.	

RÉSUMÉ des contributions de chaque Généralité, & de leur rapport avec le nombre des Habitants.

NOM DES GÉNÉRALITÉS.	CONTRIBUTIONS par Généralité.	CONTRIBUTIONS par individu.
AIX, y compris la contribution pour les chemins . . . . .	15,000,000 liv.	19 liv. 18 sols.
AMIENS . . . . .	15,200,000.	28 . . 10.
AUCH & PAU . . . . .	11,300,000.	13 . . 18.
BESANÇON . . . . .	9,300,000.	13 . . 14.
BORDEAUX & BAYONNE . . . . .	25,000,000.	16 . . . .
BOURGES, y compris la contribution pour les chemins . . . . .	8,000,000.	15 . . 12.
CHALONS . . . . .	21,800,000.	26 . . 16.
DIJON . . . . .	20,800,000.	19 . . 3.
GRENOBLE . . . . .	11,800,000.	17 . . 15.
LA ROCHELLE . . . . .	9,100,000.	18 . . 19.
LILLE, y compris la contribution pour les chemins . . . . .	14,800,000.	20 . . 3.
LIMOGES, <i>Idem.</i> . . . . .	8,900,000.	13 . . 15.
LYON . . . . .	19,000,000.	30 . . . .
METZ . . . . .	6,800,000.	19 . . 9.
MONTAUBAN, y compris la contribution pour les chemins . . . . .	11,800,000.	22 . . 5.
MONTPELLIER, <i>Idem.</i> . . . . .	37,500,000.	22 . . 1.
MOULINS . . . . .	9,800,000.	17 . . 7.
NANCY . . . . .	10,800,000.	12 . . 19.
ORLÉANS . . . . .	20,000,000.	28 . . 4.
PARIS, la dépense des chemins payée . . . . .	114,500,000.	64 . . 5.
PERPIGNAN . . . . .	2,600,000.	13 . . 15.
POITIERS . . . . .	12,300,000.	17 . . 16.
RENNES . . . . .	28,500,000.	12 . . 30.
RIOM . . . . .	12,800,000.	18 . . 16.
NORMANDIE . . . . .	{ ROUEN . liv. 27,400,000. CAEN . . . . 15,200,000. ALENÇON . . . 14,400,000. }	{ 57,000,000. } 29 . . 16.
SOISSONS . . . . .	11,300,000.	25 . . 17.
STRASBOURG . . . . .	8,800,000.	14 . . 1.
TOURS . . . . .	30,000,000.	22 . . 8.
VALENCIENNES . . . . .	5,500,000.	20 . . 15.
	568,000,000 liv.	

terme, popula

L'ÉTENDU de  
quarrées celi-ci

Les naillances  
derniers états de

4,800; ainsi l'on  
pulation à envin

C'est 230 ha

Les impoliti

tant pas si divers

de pauvreté de

bitants, pour

tributions qu'on

pas exagérées,

tilité à en faire

Ces contribu

subvention en

de dixme, don

200 mille livr

